

serai moi-même de recueillir, à mon tour, le fruit de ses réflexions, dont personne plus que moi, n'apprécie la portée et la valeur.

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en 1697, il y eut, sinon précisément sur le même thème, du moins sur le même sujet qui nous occupe en ce moment, une discussion fort âpre entre Philibert Collet, substitut du procureur général du Parlement de Dombes, le P. Menestrier et M. de Neuvéglise, prêtre, professeur agrégé au collège de Thoissey, auteur d'un *Abrégé de l'Histoire de la souveraineté de Dombes*.

Philibert Collet prétendait que, lorsque César vint dans les Gaules, les Ségusiens étaient les peuples qui habitaient à l'orient de la Saône et au nord du Rhône, c'est-à-dire dans la Bresse et dans les Dombes (1). Collet induisait ses preuves, d'abord de Pline qui dit que Lyon était une colonie romaine située dans le pays des Ségusiens : *Segusiani liberi in quorum agro colonia Lugdunum* ; et ensuite de Dion Cassius qui place Lyon au confluent du Rhône et de la Saône, c'est-à-dire à l'orient de cette dernière rivière.

Suivant Collet, les Ségusiens et les Sébusiens n'étaient qu'un même peuple qui, plus tard, formèrent l'ancien diocèse de Lyon avec les habitants du Lyonnais, Forez et Beaujolais, tous dénommés *Lugdunenses Galli*, qui tous étaient *liberi* et jouissaient du *Jus italicum*, c'est-à-dire étaient exempts du tribut et du cens envers les Romains, « et c'est en cette exemption, dit Collet, qu'est fondé le franc-allevé naturel et la liberté originelle de notre pays. »

C'est ainsi que Collet confond tout : le titre de *liberi* avec le *Jus italicum* et le franc-allevé, choses cependant d'origine, d'application et d'effets si différents ; oubliant que l'allevé reposait sur les terres prises ou reçues en partage par les peuples de la Germanie qui envahirent les Gaules au V<sup>e</sup> siècle, et dont la loi

(1) Ortelius, dans sa carte *Gallie veteres*, publiée dans son *Theatrum orbis terrarum*, plaçait aussi les *Segusiaves* dans la Bresse et la Dombes, et il plaçait les *Ambarri* dans le Lyonnais, Forez et Beaujolais.